

De: Nathanael Gagnaire <dg@fmccasso.fr>
Envoyé: vendredi 11 décembre 2015 14:35
À: 'Jean-Marc BELOTTI'; 'Isabelle LEBRET'
Objet: TR:

Cher Monsieur,

Faisant suite à notre rencontre, je vous confirme que Valérie Pécresse souhaite naturellement intégrer les deux-roues motorisés dans le plan de déplacements urbains (PDU) de la région et associer les associations représentatives d'utilisateurs de ces deux-roues à l'élaboration de ce plan. S'agissant de la volonté de la mairie de Paris d'interdire dès 2016 les deux-roues motorisés d'avant 2000 puis, en 2020, les deux-roues immatriculés avant 2015, Valérie Pécresse rappelle qu'elle est par principe hostile aux interdictions qui, dans les faits, visent toujours les populations disposant des plus faibles revenus. En matière de lutte contre la pollution, qui est l'un des axes majeurs de la politique qu'elle entend conduire à la présidence de la région Ile-de-France si elle est élue dimanche, elle préconise de donner la priorité aux nouvelles technologies permettant de développer dans les meilleurs délais des véhicules et des deux-roues "propres".

Bien cordialement,
David Bonneau



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
www.avast.com